

Léon XIII et l'épiscopat italien

Le Souverain Pontife a écrit, le 15 octobre dernier, aux évêques de l'Italie subalpine, une lettre qui n'a été livrée que ces semaines dernières à la publicité. Nous y lisons :

“ Vous Nous faites part de votre satisfaction pour les conditions présentes de vos églises ; mais en même temps vous vous plaignez de l'attitude de quelques-uns de vos fidèles, aussi bien dans les rangs des laïcs que parmi le clergé lui-même ; oubliant facilement leurs devoirs, comme vous l'écrivez, ils se soustraient au magistère de leurs évêques, plus souvent par leurs actes, et quelquefois dans leurs paroles ; et s'ils vous estiment peu favorables à leurs opinions, ils vous donnent des signes ou d'indifférence, ou quelquefois de blâme.

“ Quelle est, à ce point de vue, Notre pensée, plus d'une fois déjà Nous l'avons manifestée. Dernièrement encore, Nous répondions pour ainsi dire d'avance à vos doléances, dans la Lettre que Nous avons adressée aux évêques de France et à leur clergé.

“ Toutefois, Nous désirons et Nous voulons que ces efforts ne servent pas à des intérêts de partis, et ne s'écartent pas des voies de la justice.

“ C'est pourquoi, il est absolument nécessaire qu'en entreprenant les œuvres susdites, et d'autres semblables, on laisse intact et entier le respect dû à l'autorité ecclésiastique. Résister à la volonté des évêques, vouloir plutôt leur faire la leçon que les écouter docilement, est chose tout à fait étrangère au devoir des laïcs, et rien n'est plus opposé au devoir des ecclésiastiques, puisque ceux-ci doivent se rappeler le serment d'obéissance, qu'au moment même de leur consécration sacerdotale, ils ont prêté chacun à leur propre évêque. Que, pour tous les prêtres, ce soit donc chose bien entendue et même sacrée, de ne se départir en rien ni pour rien de la règle de la discipline et de l'ordre établi : l'ordre demande que les membres de la hiérarchie soient reliés entre eux, de telle sorte que les inférieurs d'office et de degré écoutent les supérieurs et leur obéissent, c'est-à-dire les prêtres aux évêques.

“ Cette union de volontés et de forces est ce qui nous donne l'espoir et la confiance de la victoire contre les ennemis de la foi et de la justice ; que cette union vienne à manquer, nous